

Villes et développements durables

Yvette Veyret,
professeure,
université de Paris-X-Nanterre.

Voici quelques thèmes et questions que recouvre la question des «villes durables». Les espaces urbains: variétés, limites de la ville. centre, périphéries. Ville soutenable ou ville durable? Croissance urbaine ou-et développement urbain? Ville et nature, ville «contre – nature». Équité sociospatiale. Échelle d'étude: local-global. Ville durable et politiques en tant qu'acteurs. Marge de manœuvre du politique pour mettre en œuvre le développement durable. Ville durable ou villes durables?

La ville dans le développement durable

Les fondements du développement durable sont établis sur le constat d'une «crise écologique» que l'on ne cessera plus de souligner dans la seconde moitié du xx^e siècle, en insistant sur des situations considérées comme critiques et globales: pollutions, déforestation, désertification puis réchauffement climatique. C'est l'homme et la société qui sont rendus responsables de cette situation critique. La première réponse proposée par les mouvements de protection de la nature se décline en termes de protection, ce qui implique la délimitation de parcs et de réserves d'où les hommes sont exclus. Dans un tel contexte où la nature constitue le cœur des préoccupations des mouvements de protection, où la société est considérée comme la cause de toutes les dégradations, la ville ne peut que demeurer hors de la problématique du développement durable. Jusqu'aux années 1980-1990, la question urbaine n'est guère prise en compte dans les approches du développement durable lui-même alors encore balbutiant, la ville quand elle est évoquée ne l'est que négativement à travers son impact sur la nature.

> Les grandes étapes de la prise en compte de la ville dans le développement durable

Année	Événement
1892	Fondation du Sierra Club aux États-Unis.
1948	Fondation de l'Union internationale de protection de la nature (IUPN), à Fontainebleau.
1968	L'Unesco lance le programme <i>Man and Biosphere</i> . Ce programme préconise la limitation de l'exode rural, pour freiner la croissance urbaine.
1968 et 1972	Réunion des experts du Club de Rome. Rapport Meadows, <i>Halte à la croissance ou la croissance zéro</i> . L'urbanisation et l'industrialisation sont dénoncées comme source de dysfonctionnements pour l'environnement.
1972	Premiers travaux de la Banque mondiale sur la question des bidonvilles.

1972	Conférence de Stockholm, « Une seule terre ». L'écodéveloppement. Naissance du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). Nécessité de planifier « les établissements urbains et l'urbanisation pour éviter les atteintes à l'environnement », la croissance urbaine inquiète.
1976	Conférence de Vancouver sur les établissements humains, « Habitat I ». Nécessaire planification urbaine (et rurale), maîtrise de l'urbanisation, intérêt pour le logement.
1980	UICN, PNUE, WWF publient le <i>Rapport sur la stratégie de la conservation mondiale</i> qui associe la conservation et le développement. Le terme de développement durable est employé dans le rapport.
1987	Le rapport Brundtland présente le développement durable dans le cadre de l'économie de marché. Il reconnaît que « l'urbanisation est une partie intégrante du développement ». Le rapport encourage le développement de villes moyennes.
1990	Création de l'ICLEI (<i>International Council for Local Environmental Initiatives</i>), première association des gouvernements locaux pour la « soutenabilité ».
1992	Conférence de Rio ou Sommet de la Terre. Déclaration finale, Agenda 21, conventions sur le changement climatique, la biodiversité, déclarations sur la désertification et sur la forêt. Désormais l'urbanisation est acceptée. La mise en œuvre des agendas 21 locaux est encouragée.
1996	Conférence d'Istanbul, « Habitat II ». Constat de l'échec de la planification et de la maîtrise de la croissance urbaine. Constat de l'importance de la ville et de sa nécessaire intégration au développement durable. Place majeure accordée aux pouvoirs locaux. Des objectifs très généraux sont énoncés pour une ville durable.
2001	Conférence de New York, Istanbul plus cinq, constat d'un bilan mitigé.
2002	Conférence de Johannesburg sur le développement durable.
2006	Vancouver plus trente ou Istanbul plus dix, constat également assez modeste des progrès vers des villes durables.

L'origine du développement durable et les acteurs qui l'ont porté (mouvements écologistes et ONG (organisation non gouvernementales) de protection de la nature) expliquent l'attention tardive accordée à la ville qui pourtant regroupe aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale. Le pilier écologique et l'importance accordée à la protection de la nature justifient le faible intérêt porté à l'urbain et à la ville d'abord envisagés comme « l'habitat » des hommes, au même titre qu'une fourmilière ou qu'une falaise, lieu d'habitat d'oiseaux de mer, ce qui ne peut être que réducteur. La ville est apparue d'autant plus tardivement dans les problématiques du développement durable qu'elle est un objet impossible à réduire aux méthodes utilisées par l'écologie.

En fait, si l'intégration de la ville aux questions du développement durable s'effectue lentement dans le cadre des grandes conférences internationales, la mise en œuvre de certains principes du développement durable appliqués à la ville est essentiellement le fait de l'Europe où depuis la fin des années 1990, le thème de la ville durable a trouvé une place grandissante

Ville et développement durable, la place de l'Europe et de la France

En cent ans, la population urbaine a été multipliée par vingt pendant que la population mondiale quadruplait. Plus de trois milliards de personnes vivent aujourd'hui en ville. En 2007, il y a plus d'urbains que de ruraux. Onze villes étaient millionnaires en 1900, 276 en 1990, 370 en 2000. Les mégapoles de plus de dix millions d'habitants étaient deux en 1950, dix-huit en 2000.

> La population urbaine dans le monde, évolution du taux d'urbanisation

Taux d'urbanisation	1950	1970	1990	2000	2025
Ensemble du monde	28	37	45	51	65
Pays en développement	17	25	37	45	61
Pays développés	53	66	73	75	83

Comment la ville, grande ou petite, symbole de l'artificiel, du construit, par opposition à la nature qu'elle contribue parfois à modifier, souvent à perturber si l'on suit les discours dominants, voire à détruire, se situe-t-elle dans le développement durable ?

Villes et développement durable : définition

Parler de ville durable signifierait que les villes se développent puis disparaissent plus ou moins rapidement et que l'on recherche sous ce vocable des villes qui se pérennisent. Or cette pérennité, qui caractérise quelques grandes villes de la planète (du monde occidental notamment), est-elle un indicateur de développement durable ? Rome, Jérusalem existent depuis des millénaires, sont-ce pour autant des villes durables ? La Rome d'aujourd'hui est bien située sur le même site que la Rome de la République romaine ; pourtant les deux villes sont différentes par leurs structures socio-spatiales, par leur fonctionnement. La ville qui se maintient sur un site donné est en fait en perpétuelle évolution ou recomposition, jamais identique à ce qu'elle était quelques années ou quelques siècles auparavant. La durabilité doit être envisagée dans le changement permanent, caractéristique de la ville et en termes de résilience, qui ne signifie pas retour à l'identique après une modification, une perturbation, mais retour à une situation proche de celle de départ.

Selon les travaux de la CEE (Communauté économique européenne) en 1996 (groupe d'experts sur le développement urbain, Bruxelles) une ville durable serait « une ville qui se met en marche vers le développement durable ».

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) au même moment (dans *Politiques novatrices pour un développement urbain durable. La ville écologique*) définit la ville durable comme une ville écologique qui se distingue par le degré d'intégration des préoccupations relatives à l'environnement (pris au sens d'écologie) dans la prise de décision, qu'elle soit le fait du secteur public ou privé.

La Commission française du développement durable donne de la ville durable une définition plus large. Il s'agit d'une ville dont les habitants disposent de moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales, culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous, dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité, à des conditions

biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation des consommations de ressources. Elle ne doit compromettre ni le renouvellement des ressources naturelles alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes microrégionaux englobants, ni enfin, les grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés, qui s'attache à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures.

Cette définition très générale s'appuie sur des objectifs qui relèvent de l'utopie au même titre que le développement durable.

Après avoir été envisagée comme un lieu de civilisation, protecteur, la ville a été considérée avec le développement de l'industrialisation notamment, comme un espace à risques de société et environnementaux. Elle est aujourd'hui envisagée comme un espace artificiel, contre-nature; pour certains mouvements écologistes, la ville est l'anti-nature par excellence. Elle est présentée comme le lieu de tous les dysfonctionnements, celui du stress, du mal-être par opposition à la belle nature où l'on se ressource, où l'on se retrouve; nature à la Rousseau, romantique et largement rêvée.

Comment cet objet d'anti-nature, qui tend à «mordre» de plus en plus sur les espaces naturels, qui «dévore» les sols agricoles périurbains, qui s'étend de manière tentaculaire à des espaces longtemps demeurés des espaces de campagne, qui perturbe l'environnement naturel et ses «équilibres» est-il intégré au développement durable?

La place centrale jouée par l'Europe pour des villes durables

Très rapidement après la conférence de Rio, l'Europe met en œuvre des politiques de développement durable en appliquant des agendas 21 locaux. L'Europe est devenue en quelque sorte ainsi le berceau de la «ville durable».

L'OCDE dans les années quatre-vingt-dix élabore le projet «Villes écologiques» qui conduit à travailler sur l'énergie, les transports, la réhabilitation des secteurs urbains en déprise.

La CE (Commission européenne) installe, dès 1991, un groupe d'experts sur l'environnement urbain qui a lancé en 1993 le projet des villes durables, mais elle constate rapidement que «l'approche *top-down*» d'une politique environnementale basée uniquement sur la législation ouvre un fossé considérable entre la formulation des politiques et leur application, compromettant la réalisation des objectifs du développement durable. La Campagne des villes européennes pour un développement durable est lancée en 1993, à l'initiative de la Commission européenne: elle encourage et soutient les collectivités qui s'orientent vers le développement durable. Dans son rapport final de 1996, le groupe d'experts sur l'environnement urbain pose les bases et les instruments pour une ville durable dans les domaines de la gestion des ressources, du social, de la mobilité et de l'accessibilité, de la régénération urbaine, des héritages culturels et du tourisme.

En 1994, lors de la conférence d'Aalborg (Danemark) réunie à l'instigation de l'*ICLEI (International Council for Local Environmental Initiative)*, du réseau villes-santé de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), de la Fédération mondiale des cités unies, des Eurocités, du Conseil des communes et des régions d'Europe et de la Communauté européenne, six cents représentants des villes européennes étaient présents afin de fixer les lignes directrices pour élaborer un plan communal d'action en faveur du développement durable. Quatre-vingts villes ont alors adopté la charte d'Aalborg, par laquelle les collectivités signataires s'engagent à réaliser un Agenda 21 local, dont le contenu est précisé ainsi: «Nous, villes, comprenons que le concept de développement durable nous conduit à fonder notre niveau de vie sur le capital que constitue la nature. Nous nous efforçons de construire une justice sociale, des économies durables et un environnement viable. La justice sociale s'appuie nécessairement sur une économie durable et sur l'équité, qui reposent à leur tour sur un environnement viable.»

En 1995, a eu lieu à Rome la conférence sur les agendas 21 locaux méditerranéens, puis, en 1996, s'est déroulée la deuxième conférence des villes européennes

durables à Lisbonne, et la troisième en 2000 à Hanovre. À Aalborg, il s'agissait surtout de promouvoir des diagnostics, à Lisbonne de fixer des priorités de gestion, de définir des stratégies globales, et à Hanovre, de préciser les modalités de la gouvernance et les méthodes d'évaluation des politiques intégrées.

> L'UE et les agendas 21 locaux

Année	Actions effectuées	Objectifs
1993	La CE et l'ICLEI créent la Campagne européenne des villes durables financée par la CE.	Aider les collectivités urbaines engagées dans la réalisation d'agendas 21.
1994	La Campagne européenne des villes durables, l'ICLEI, le réseau villes-santé de l'OMS, la fédération mondiale des cites unies, Euro-cités, le Conseil des communes et des régions d'Europe proposent la conférence des villes européennes pour le développement durable à Aalborg. Élaboration de la charte d'Aalborg.	Promouvoir les villes durables en application de la charte d'Aalborg pour des agendas 21 locaux urbains.
1996	La Campagne européenne des villes durables organise la conférence de Lisbonne.	Mise en œuvre de la charte d'Aalborg.
2000	La Campagne européenne des villes durables organise la conférence de Hanovre.	Évaluation de la charte d'Aalborg

Les agendas locaux

En application de la charte d'Aalborg, des agendas 21 locaux se mettent en place. En France existaient jusqu'en 1992 des plans de qualité de l'environnement urbain, qui sont devenus des chartes: charte écologique, charte environnementale, charte de qualité de vie. L'entrée par un Agenda 21 élargit le propos, puisqu'il s'agit de passer à une approche globale, intégrant éléments écologiques, sociaux, économiques, de construire un projet de territoire où seront associées les politiques publiques, les actions privées et associatives pour conduire à un développement durable, équitable et solidaire, respectueux de l'environnement, économiquement efficace.

L'Agenda 21 local est un document stratégique et opérationnel, un projet de territoire qui s'analyse en programmes d'action.

> Aspects essentiels d'un Agenda 21 local

Un Agenda 21 local est un projet de territoire (pour dix à quinze ans), fondé sur une gestion plus économe, plus équitable, plus intégrée au territoire.

C'est un projet soutenu par l'ensemble de la collectivité, porté par les élus municipaux après qu'aient été définis les besoins, les attentes de la population et après concertation. C'est un projet fondé sur une démarche participative.

L'agenda fournit des réponses à une série d'enjeux pour le futur pour un territoire donné.

L'agenda impose de décloisonner les compétences pour travailler de manière transversale.

> Quelques approches de la ville dans l'Agenda 21 local

Une approche patrimoniale qui met l'accent sur le capital naturel et culturel, sur la politique de réhabilitation, l'embellissement de la ville.

Une approche participative qui mobilise les habitants, développe les partenariats comme facteur indispensable à la mise en œuvre des projets. La gouvernance est fondamentale.

Une approche sociale fondée sur l'équité.

Une approche économique qui concilie mécanisme du marché et gestion économe de la ville.

L'Agenda 21 s'appuie sur les grands principes qui fondent le développement durable: le principe de précaution, le principe pollueur-payeur, le principe de participation (gouvernance), le principe de responsabilité et le principe d'intégration (y compris des aspects sociaux).

La mise en œuvre des agendas locaux en France

Plusieurs lois introduisent le développement durable dans les politiques d'aménagement, c'est le cas de la loi sur l'air (1996) qui fixe aux plans de déplacements urbains la nécessité de réduire les transports automobiles individuels et de partager la voirie avec les autres modes de transport. En 1999, la LOADDT (loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire) organise en quelque sorte des communautés de projet (l'aire urbaine, par exemple) où devra être appliquée la politique de développement durable. La loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain – de 2000) se fonde sur les principes du développement durable: elle insiste sur la maîtrise des déplacements, sur la nécessité d'éviter l'étalement urbain. Elle envisage l'évolution urbaine à moyen et long termes, préconise un aménagement des aires urbaines plus solidaire, plus cohérent aussi, et prône la mixité sociale et fonctionnelle des espaces urbains.

En matière de mise en œuvre des agendas 21, le ministère en charge de l'environnement a lancé en 1997 à la suite des Assises du développement durable tenues en 1996, un appel à projets dans le but de dépasser l'entrée environnementale des chartes et de mobiliser les partenaires institutionnels pour mettre en œuvre le développement durable. Seize projets sur cinquante et un ont été retenus, ce qui est peu, com-

paré à l'Allemagne dont plusieurs centaines d'agendas locaux étaient au même moment en cours de réalisation. Pourtant le nombre d'agendas 21 locaux n'a depuis cessé d'augmenter rapidement (Angers, Orléans, Dunkerque, etc.).

> Les étapes de construction des agendas locaux

Étape 1 Diagnostic	Étape 2 Objectifs	Étape 3 Mise en œuvre	Étape 4 Évaluation
Effectuer un diagnostic en termes de développement durable, intégrer les habitants et les divers acteurs.	Envisager le territoire souhaité, les objectifs à mettre en œuvre.	Quelles actions mettre en œuvre ? Avec quels partenaires ? Quels budgets ? À quelle échéance ? Les réponses à ces questions conduisent à la mise en œuvre des objectifs de l'agenda.	Évaluation pour ajuster le programme d'action. Mise à jour régulière de l'Agenda 21.

Les agendas 21 proposent des approches variées, plus ou moins globales. Dans certains cas au moins, elles demeurent largement techniques et encore insuffisamment intégrée.

Parmi les thèmes les plus couramment avancés pour un développement durable, il faut citer les ressources, les risques, la nature, les pollutions et plus récemment la circulation dans la ville.

> Les thèmes les plus fréquents dans les agendas 21 locaux des villes

Les ressources : les aspects liés à l'eau (quantité, qualité, coût).
 Les risques : risques naturels et technologiques.
 Le verdissement de la ville : la nature en ville (espaces verts, ceintures vertes).
 Les déchets : collectes, traitements.
 Les pollutions : la pollution urbaine de l'air (réseau de mesure, etc.).
 Les nuisances : le bruit.
 Les friches : friches urbaines (requalification).
 La circulation en ville : les modes urbains de circulation en relation notamment avec la pollution.

Certes, tous ces aspects qui concourent à une meilleure qualité de la vie, à une meilleure santé des populations, à une écoville ou à un écoquartier sont fondamentaux. Mais permettent-ils de parvenir à une ville durable qui ne peut être définie seulement comme une écoville? Certains auteurs considèrent que le développement durable d'une ville ne peut résulter de la juxtaposition d'actions sectorielles «durables».

Ces actions sectorielles témoignent néanmoins d'une prise de conscience des acteurs urbains. Le choix des divers aspects évoqués correspond en général à l'organisation des services municipaux, cloisonnés et peu habitués à aborder la question de la globalité et sa complexité.

Il est évident que les approches envisagées se situent largement dans le volet écologique mais n'envisagent guère le volet économique et les aspects sociaux: disparité des revenus, accessibilité inégale aux services urbains, inégalité des chances en matière d'éducation.

Le bilan de la mise en œuvre des agendas 21 tant en France que dans d'autres villes européennes est assez mitigé. Ils sont parfois détournés de leurs objectifs au profit de la seule acquisition d'une bonne image destinée ou non à obtenir des subventions.

Mesurer le développement durable en ville

Des observatoires du développement durable ou plus ponctuellement des observatoires des pollutions, du chômage existent dans les villes. Ils fournissent des données qui permettent souvent d'établir des indicateurs de développement durable. En effet, de plus en plus fréquemment, les administrations recourent à des indicateurs pour mesurer l'évolution vers le développement durable. Ces indicateurs émanent des Nations unies, de l'UE, des ministères français ou de l'IFEN (Institut français de l'environnement). Leur nombre est variable, mais généralement plusieurs dizaines d'indicateurs portent sur le volet économique, autant les volets sociaux, environnementaux et institutionnels. En raison même de leur nombre, voire de leurs objectifs différents, ces indicateurs permettent rarement d'effectuer des comparaisons entre eux ou entre villes. En outre, ces indicateurs peuvent avoir des objectifs différents, outils d'aide à la décision ou instruments de communication. Beaucoup tentent d'appréhender une «ville durable modèle» dont la définition et les contours sont difficiles voire impossibles à cerner, alors même que les batteries d'indicateurs laissent penser que l'on peut l'évaluer.

Quelle(s) ville(s) durable(s) ?

Les préconisations de la charte d'Aalborg témoignent en matière d'urbanisme de ruptures plus ou moins marquées par rapport aux positions antérieurement défendues par la charte d'Athènes en 1933, d'une remise en question de l'urbanisme, tel qu'on l'envisageait au XIX^e et au début du XX^e siècle.

Les agendas 21 : des réponses nouvelles en termes d'urbanisme

Charte d'Athènes, charte d'Aalborg

L'urbanisme d'Athènes se fondait sur la politique de la «table rase», sur la décontextualisation de l'architecture moderne appuyée sur des standards industriels et sur un style moderne mis en œuvre très largement. Cela a conduit à une architecture indépendante du contexte local (des conditions climatiques, des aspects paysagers, du site notamment); l'insertion paysagère du bâti est rarement prise en compte.

La charte d'Athènes développe l'idée de zonage, distinguant les zones d'activités, de vie. Elle insiste sur l'importance de la fluidité de la circulation impliquant des voies différentes pour les divers modes de transport. À cela, la charte d'Aalborg répond d'une manière toute différente.

> Comparaison des chartes et d'Aalborg

Charte d'Athènes, 1933	Charte d'Aalborg, 1994
Principe de la table rase.	Importance de la dimension patrimoniale. L'existant est pris en compte dans l'élaboration de nouveaux projets urbains et architecturaux.
Le bâti est sans rapport avec le cadre environnemental. Le style est international.	L'insertion du bâti dans l'environnement doit être envisagée. Sa dimension patrimoniale est bien présente.
Zonage.	Mixité fonctionnelle.
Circulation aisée, séparation des modes de déplacement.	Réduction de la mobilité, contrainte. Une voie pour plusieurs modes de transport.
L'urbanisation est le fait des experts, dans le but de « rationaliser la ville ».	Urbanisation participative, Gouvernance, singularité des réponses.

D'après C. Emilianoff. Enjeux et politiques de l'environnement. Cahiers français, n° 306 « Quelles menaces, quelles politiques ? ».

La ville durable en rupture partielle avec les objectifs de l'hygiénisme

Au XIX^e siècle, l'hygiénisme permet de replacer la nature en ville, mais une nature ordonnée, dominée, bonne pour la santé publique et mentale et bonne pour l'ordre social. En mettant en avant cette notion de « poumon de la ville », en « dédensifiant », en créant des ceintures vertes, l'hygiénisme a contribué à réduire le taux de mortalité urbaine. La ville « verte » devient un modèle pour les mouvements écologistes des années 1980.

L'hygiénisme conscient des dangers liés à l'eau stagnante, a favorisé l'écoulement rapide des eaux usées, l'enterrement des flux d'eau usée, l'assèchement des espaces humides intra ou périurbains. Il a favorisé aussi l'imperméabilisation des sols pour limiter ornières et eaux stagnantes.

Aujourd'hui, la ville durable remet en question ces aspects. L'imperméabilisation est discutée, et rendue responsable de l'aggravation des inondations, si bien que l'on envisage le stockage des eaux de pluie sur des toits poreux ou des chaussées poreuses et de limiter quand cela est possible l'imperméabilisation. S'agissant des eaux usées, on développe de plus en plus des bassins où se concentrent les eaux urbaines qui s'infiltrent lentement permettant ainsi l'auto-épuration de l'eau dans les sols, sans toutefois résoudre tous les problèmes posés par les métaux lourds qui s'accumulent dans les sols.

On tend aussi à réintroduire la rivière dans la ville, alors que l'on avait souvent enterré les cours d'eau transformés en égouts ou que les villes tournaient le dos à leur cours d'eau source de risque ou de nuisances. On envisage de remettre la Bièvre à l'air libre à Paris. De même, l'aménagement des *Dockslands* ou d'autres fronts d'eau témoigne des changements des rapports que la ville entretient avec les cours d'eau.

Quelques éléments pour une ville plus durable

Les aspects évoqués montrent les évolutions dans les conceptions de la ville. La ville durable s'inscrit en opposition avec la dédensification prônée par l'hygiénisme. Les mouvements écologistes des années 1980 défendaient l'idée de «la ville à la campagne». Aujourd'hui, la ville durable implique de limiter la consommation d'énergie pour réduire la pollution et le réchauffement climatique et économiser une ressource énergétique non renouvelable. Cela nécessite de repenser la circulation en ville et de mettre en œuvre des normes HQE (haute qualité environnementale) dans les constructions.

> Trois temps de la gestion urbaine

	Objectifs	Réponses techniques	Réponses spatiales Forme de la ville
Position hygiéniste XX^e-XX^e siècles	Salubrité par la recherche de l'air, et de la lumière. Cité-jardin antidote à l'industrialisation et à ses méfaits.	Minéralisation et étanchéité. Grandes avenues. Éviter la pénétration des miasmes. Imperméabilisation.	Mise en circulation de l'eau, de l'air, tout-à-l'égout. « Dédensification » partielle.
Logique de l'énergie XX^e siècle	Hygiène de l'habitation par le chauffage et l'aération. Soleil, espace, verdure pour Le Corbusier. Parcs et jardins peu nombreux dans le système des grands ensembles postérieurs à la Seconde Guerre.	Exigence de qualité normes d'isolation, label HPE (haute performance énergétique). Tout automobile.	« Dédensification » systématique mais aussi grands ensembles et pavillonnaire.
Écologie et durabilité fin du XX^e et XXI^e siècles	Ressource, nature, santé, revendication d'une « ville-nature » selon Thierry Paquot (2006). Économie d'énergie. Réduction des pollutions et des nuisances.	Démarche HQE. Végétalisation. Modes de circulation douce.	Ville dense. Réduction des déplacements urbains.

La ville inscrite dans le développement durable est largement définie comme une ville dense

La ville resserrée est moins consommatrice d'énergie et d'espace, ainsi la ville durable devrait densifier le bâti, limiter l'éparpillement résidentiel, reconquérir les espaces publics dévolus jusque-là à l'automobile et renforcer l'urbanisation autour des

points de forte accessibilité. Pourtant, des enquêtes récentes menées en France montrent l'attrait soutenu pour la maison individuelle au milieu du jardin dans l'espace périurbain. On sait aussi que la densification est discutée, parce que la ville dense est considérée comme source de risques.

La ville durable est en Europe celle qui privilégie la circulation douce, qui a fait reculer la place de l'automobile. C'est le cas de Fribourg-en-Brisgau, où 30% des déplacements s'effectuent en transport en commun et où le vélo représente plus de 30% des déplacements. Des efforts sont effectués aussi à Angers, La Rochelle, Paris, etc.

L'attention accordée au patrimoine, notamment aux centres-villes, est une autre caractéristique des villes en marche vers le développement durable, mais dans bien des cas, ces quartiers, objets de nombreux soins et d'une forte «patrimonialisation», s'opposent radicalement aux entrées de villes dépourvues d'organisation, et occupées par des bâtiments hétéroclites.

Le verdissement, le soin accordé à la nature en ville est un autre aspect fortement présent. La nature est considérée comme un gage de meilleure qualité de vie.

La nécessaire maîtrise des déchets, des pollutions et plus largement des nuisances, est aussi une des composantes de la ville durable. Des installations destinées à mesurer les pollutions ou les nuisances existent accompagnées de nombreuses réglementations et de taxes destinées à la réduction de ces dysfonctionnements.

La plupart des villes européennes tentent aussi de mieux maîtriser les risques, naturels ou industriels et technologiques (mise en œuvre des PPR (plans de prévention des risques) et application des directives Seveso, etc.).

Les difficultés de mise en œuvre d'une ville durable

La ville durable devrait être celle qui permet à ses habitants de vivre et de se loger décemment, de travailler et d'avoir accès aux services et à la culture, d'avoir la meilleure qualité de vie possible. Or, la plupart des villes occidentales sont affectées par le chômage, et enregistrent de fortes inégalités socio-spatiales au sein de la population (banlieues pauvres, etc.). Y compris dans les villes européennes, on reste encore très éloigné du développement durable envisagé par ses trois composantes, non seulement à travers une écoville.

Le constat qui vient d'être effectué montre aussi que la ville de quelle taille qu'elle soit ne peut à elle seule résoudre les problèmes socio-économiques qu'elle rencontre, elle s'inscrit dans un contexte économique et politique plus vaste: région, État notamment, Europe, système mondialisé et ne peut à elle seule, fournir toutes les réponses souhaitées, en matière d'emploi notamment.

Traiter de la ville durable exige de réfléchir à l'échelle spatiale choisie

Un quartier ou une ville petite ou moyenne peut faire l'objet d'une politique de développement durable intégrant élus, citoyens, associations, etc. L'échelle ainsi envisagée permet d'embrasser la ville dans sa quasi-totalité. Bien des exemples d'agendas 21 correspondent à des villes de dimension moyenne. Ainsi l'agenda 21 d'Orléans s'applique à la ville mais non à la communauté urbaine. Dans bien des cas, c'est un quartier qui est conçu ou traité de manière durable, comme c'est le cas du quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), de Saint-Jacques-de-la-Lande près de Rennes. Ces quartiers, souvent définis comme écologiques ou écoquartiers, ne font pourtant pas une ville durable. Qu'en est-il pour de grandes villes et plus encore pour des mégapoles dont la taille, la multitude des acteurs, des découpages territoriaux constituent des obstacles quasi insurmontables? La question de l'échelle d'application des politiques de développement durable est donc centrale.

Les effets parfois imprévus de la mise en œuvre de la politique durable

La mise en œuvre dans certaines parties d'une agglomération d'une politique durable conduit parfois à accroître les inégalités entre quartiers; les quartiers durables sont souvent les plus favorisés socialement, économiquement et leur traitement accroît encore ces inégalités, tout simplement déjà à cause des prix du foncier qui contribuent à réduire plus encore la mixité sociale. La mise en œuvre de politiques de développement durable aboutit dans ce cas à l'inverse du but poursuivi, elle renforce la ségrégation sociospatiale. En fait, dans bien des cas, la planification des infrastructures et des activités amène à concentrer les sources de pollution, de nuisances ou les risques (technologiques) dans les quartiers les plus défavorisés, ce qui accroît la dévalorisation du foncier et donc la ségrégation sociale.

Dans les villes des pays en développement, la mise en application de certains principes du développement durable, comme la marchandisation de la nature et la privatisation des services de distribution d'eau ou d'électricité, dans le but de lutter contre le gaspillage et de protéger les ressources, augmente les inégalités. En effet, dans bien des cas, les plus pauvres ne sont pas raccordés aux réseaux puisqu'ils sont dans l'incapacité de payer la ressource. Si les villes européennes ont des banlieues encore souvent éloignées des normes du développement durable, les villes des pays pauvres opposent aussi quelques quartiers aisés, quartiers des ministères, des ambassades, assez bien équipés et relativement soignés au reste où les bidonvilles sont souvent légion et le sous-équipement la règle.

Ces dysfonctionnements ne viennent-ils pas parfois des politiques et de la marge de manœuvre dont ils disposent? Les acteurs sont nombreux, qui interviennent dans la mise en œuvre de politiques urbaines durables depuis les organisations internationales onusiennes, les États, les ONG de plus en plus nombreuses, les acteurs politiques locaux, les associations, les citoyens, voire les acteurs économiques. Qui finalement gère la ville? Quel est le rôle de l'État? Quel est celui des instances locales qui, dans bien des cas, ne sont pas élues mais nommées? La politique de la ville durable est souvent mise en œuvre sous la pression ou avec l'appui des ONG qui contournent ainsi l'État et sont des interlocuteurs directs des organisations internationales. N'y a-t-il pas là une forme d'ingérence discutable? Ces ONG ne tendent-elles pas à appliquer des modèles parfois simplistes car à vocation universelle?

Au sein des espaces urbains, notamment des grandes villes, le nombre d'acteurs locaux n'est-il pas un obstacle qui s'ajoute à celui lié à l'empilement des découpages territoriaux?

> Quelques réseaux de villes

Fédération mondiale des citées unies.

Métropolis.

International Union of Local Authorities.

ICLEI.

Alliance pour les villes lancée par la Banque mondiale, le Centre des Nations unies pour les établissements humains.

Réseau villes écologiques créé par l'OCDE.

Réseau villes durables créé par l'UE.

De la ville durable aux villes durables

Parler de ville durable pourrait laisser croire qu'il existe un modèle transposable partout, à toutes les villes, alors qu'il faut envisager des villes intégrées à des politiques de développement durable, elles-mêmes diverses en réponse à des situations culturelles, économiques différentes.

Si l'Europe progresse en terme de villes durables en dépit du maintien de la pauvreté, des inégalités entre quartiers, qu'en est-il des villes américaines? Celles de l'Ouest américain notamment sont composées d'innombrables maisons entourées de jardins: elles s'étendent sur des dizaines ou des centaines de kilomètres et sont exclusivement dépendantes de la voiture, des réseaux d'autoroutes; c'est le cas extrême de Los Angeles (Ghorra Gobin C.2003). La question s'est même posée de savoir si l'on peut encore parler de villes au sens où l'Europe définit ce terme. Néanmoins, certaines villes américaines commencent à envisager des politiques plus durables, des centaines de maires se sont engagées à réduire les émissions de gaz à effet de serre: c'est le cas de ceux de New York, Los Angeles ou de Chicago. Pour cela, ils souhaitent augmenter l'efficacité des automobiles, améliorer les transports en commun, et tenter de limiter l'expansion urbaine.

Dans les pays du sud, par-delà l'exemple emblématique si souvent évoqué de Curitiba, dont le réseau de transport en commun a réduit le trafic automobile de 25%, la plupart des villes, notamment les mégapoles, sont encore insuffisamment impliquées dans les projets de durabilité. Il est vrai que dans beaucoup de ces villes, les équipements de base, concernant l'eau potable, les eaux usées, les déchets, sont insuffisants. Les inégalités sont considérables d'un quartier à l'autre et les bidonvilles nombreux. Les accès à l'enseignement, aux soins sont souvent insuffisants et les maladies liées à l'environnement font encore de trop nombreuses victimes. Malgré des efforts, ils demeurent ponctuels et peuvent contribuer à renforcer les inégalités. Dans ces villes, plus encore que dans les villes européennes, les politiques vers la durabilité exigent de satisfaire les besoins fondamentaux du plus grand nombre. Besoins qui ne pourront être satisfaits sans un minimum de développement économique (Dorier-Apprill, 2006).

Finalement, la territorialisation du développement durable en ville constitue l'une des questions centrales. Comment articuler les échelles globale et locale? Comment traiter les centres-villes et le périurbain, les limites floues de la ville qui ne coïncident pas avec des limites administratives. Comment envisager le rôle des différents et très nombreux acteurs? Les temporalités spécifiques de ces divers acteurs (élus, membres d'associations, citoyens, acteurs du domaine économique) ne sont pas plus aisées à traiter pour parvenir à cette notion de durabilité qui ne peut recouvrir une vision fixiste ou tout le moins figée. Comment enfin mettre en œuvre des politiques durables répondant à la spécificité des diverses villes envisagées, spécificités liées à leur taille, à leurs caractéristiques culturelles, historiques, politiques, etc.